

INSTALLER UN COMPOSTEUR COLLECTIF



Fiche technique N°1 – oct 2020



Savez-vous que 30% de nos déchets ménagers sont compostables ?
Le compostage présente plusieurs avantages. Il permet de :

- Transformer les déchets de cuisine en engrais naturel pour les plantes
- Réduire ses déchets à la source
- Réduire la pollution générée lors du traitement des ordures (transport, incinération)
- Créer du lien social entre voisins

Pourtant, rien qu'en France, des milliers de tonnes de déchets de cuisine partent à l'incinération. Cette idée vous dérange, vous aimeriez valoriser ces biodéchets en les redonnant à la terre nourricière ? Alors, vous êtes prêts à vous lancer dans l'aventure du compostage partagé.

Oui mais, par où commencer ? Suivez le guide...

Composter, c'est reproduire le cycle infiniment vertueux de la matière qui régit la nature autour de nous.

LE COMPOSTEUR COLLECTIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Généralement, un site de compostage collectif est composé de 3 bacs, comme sur la figure 1 ci-contre.

Plusieurs tailles de bacs existent. Chaque collectif d'habitants peut ainsi adapter le **nombre** et la **taille** des bacs selon son besoin.

Il est possible (mais non conseillé pour le compost collectif urbain) de se passer de bac pour stocker le broyat et la maturation peut se faire en tas sous une bâche.



Figure 1: Site de compostage.

Nombre de foyers	Nombre et Volume de bacs à envisager
Moins de 10	2 bacs de 600 L ou 1 bac de 1000L
Une quinzaine	3 bacs de 600 L
Une trentaine	3 bacs de 1000 L
Plus de 40	3 bacs de 1500 L

Un bac de 1000 L coute en moyenne 350€.

DÉFINIR UN EMPLACEMENT

- L'accès au site doit être **pratique**, proche d'un chemin, sans gêner le passage
- La surface doit être **plane**, à **mi-ombre**,
- Un composteur classique doit être en **contact direct** avec la terre,
- Le site doit être **visible** pour être attractif,
- L'espace devant les bacs doit être suffisant pour manipuler les outils **confortablement**,
- Eviter les vis-à-vis, respectez une **distance** de 10 m mini. avec les fenêtres.

Quand le site est sur le domaine public, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la collectivité.

CRÉER UN COLLECTIF MOBILISÉ

Que ce soit en immeuble d'habitation, dans un quartier ou en entreprise, l'objectif est de donner envie à votre entourage de composter et de s'investir suffisamment:

- Sondez les avis sur le projet, lorsque vous croisez vos voisins / vos collègues,
- Organisez un porte à porte : cela concrétise votre démarche et permet d'être exhaustif,
- Récoltez quelques informations : coordonnées, effectif par foyer / par service intéressé...
- Faites voter votre projet en Assemblée Générale / en réunion : préparez une présentation orale rapide, en insistant sur les avantages du compostage.

Dans un collectif, il y a toujours des personnes réfractaires qui voient le composteur comme une nuisance visuelle et olfactive: ne vous les mettez jamais à dos.

Ayez un discours rassurant et anticipez les réactions. Apportez des témoignages positifs. Pratiquez l'écoute active. Voici quelques conseils pour adapter vos arguments :

Préjugé réfractaire	Solution à apporter
« Cela sent mauvais »	« Les consignes de compostage sont strictes, gérées et mise en œuvre par un référent formé et compétent. Si vous voulez, nous pouvons visiter un site qui fonctionne ».
« C'est moche »	« Le composteur est en bois clair et s'intègre bien dans un espace vert. »
« Cela attire les rats »	« Les bacs sont équipés d'un grillage métallique dans le fond, qui empêche toute intrusion. Les rats ne sont pas attirés par les déchets végétaux en décomposition. »
« C'est pour les écolos »	« En réalité, qui, aujourd'hui, n'est pas concerné par l'état de la planète ?, limiter notre impact et contribuer à protéger l'environnement, c'est une affaire collective ! »

On ne fait pas du compost de la même manière à la campagne et en ville. Il y a désormais plusieurs milliers de composteurs collectifs urbains installés dans les villes , nous pouvons sérieusement dire qu'il existe un protocole très précis qui permet de supprimer les nuisances.

RÔLE DES RÉFÉRENTS DE SITE

Un site de compostage partagé est un projet de « voisinage ». Il doit être, de préférence, géré-animé par 2 « référents ». Garants de la pérennité du site, ils seront prêts à s'engager sur les opérations suivantes :

- Mobiliser les habitants, communiquer et être joignable,
- Etre relais : faire preuve de pédagogie, former les gens pour les rendre autonomes,
- Organiser le retournement 2 à 3 fois/an et la récolte 1 fois/an,
- Veillez au réapprovisionnement en matière sèche.

Le référent a un rôle d'animation et de coordination du collectif.

LE CYCLE DU COMPOSTAGE

Un cycle complet de compostage dure 12 mois environ.

Pour réussir le compostage, il faut associer 2 types de déchets organiques :

Les matières « humides »

Molles, riches en azote : trognons, épluchures, marc de café (de la cuisine), tonte fraîche (du jardin...)

Les matières « sèches »

Dures ou cassantes, riches en carbone et indispensables à l'équilibre du compost : feuilles mortes, tonte de pelouse séchée (du jardin) paille, broyat de bois (du jardin ou de l'extérieur))...

On mélange matières humides et matières sèches dans le bac de remplissage puis, quelques mois après, le compost change de bac :

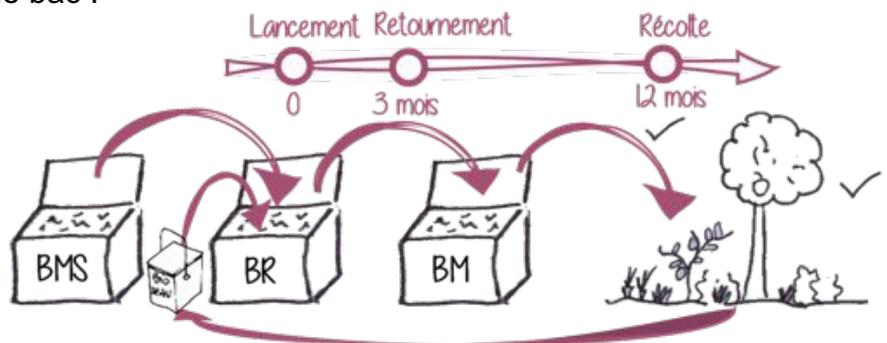


Figure 2: Cycle de compostage. Source :

○ Bac de Matière Sèche :

Il contient la matière carbonée : par sa structure et sa nature, elle garantit la qualité nutritionnelle du compost, elle le structure, maintient son oxygénation, et empêche les mauvaises fermentations.

○ Bac de Remplissage :

C'est le bac où sont apportées d'une part les matières « humides » provenant de la cuisine (ou du jardin), à laquelle sont ajoutées les matières carbonées prélevées dans le bac des matières sèches. Ces matières sont mélangées à la griffe à chaque apport et brassées à la fourche une fois par semaine. Au bout de quelques mois, quand le bac de remplissage est plein, les référents organisent alors l'étape du retournement.

Reportez-vous à la fiche technique n° 2 « Retournement ».

○ Bac de Maturation :

Le retournement transvase le compost du bac de remplissage au bac de maturation. C'est là que le compost va poursuivre sa décomposition pendant 6 mois environ. Vous n'aurez qu'à contrôler sa texture en le brassant à la fourche une fois par mois.

→ Si le compost est mûr, les référents organisent l'étape de la récolte du compost.

→ Si le compost n'est pas mûr, et que vous avez tout de même besoin de libérer le bac, les référents peuvent alors organiser la réalisation d'un couloir de maturation.

Reportez-vous à la fiche technique n° 3 « Récolte ».

Pour obtenir le bon équilibre entre carbone et azote, il faut :

→ 1 volume de matières humides

→ 0,5 volume de matières sèches.

Avec ces ratios, on obtient 1/3 de matière sèche pour 2/3 de matière humide.

DEVENIR AUTONOME EN MATIÈRE SÈCHE

Parfois, le bac de matière sèche est livré plein. Mais dans tous les cas, prévoyez de vous réapprovisionner tout de suite. Comptez qu'un collectif de 30 foyers consomme 1 m³ de matière sèche en 6 mois. L'autonomie en matières sèches est un facteur déterminant de la réussite et la pérennité d'un site de compostage partagé.

Reportez-vous à la fiche technique n° 7 « S'approvisionner en broyat ».

Généralement, 1 m³ de matière sèche est consommé par un compost de 20 personnes en 6 mois.

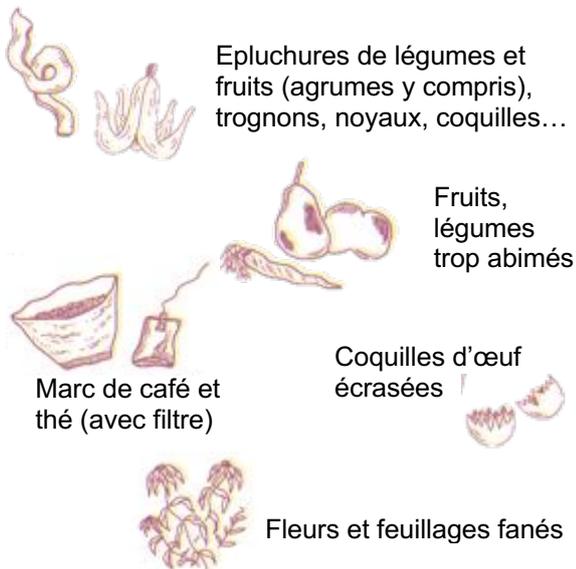
QUELQUES CONSIGNES pour le compostage collectif urbain.

Le seau utilisé par les compostant.e.s à la cuisine (bio-seau) doit être vidé au composteur, au moins une fois par semaine ; au-delà, les biodéchets se tassent et de mauvaises odeurs pourraient s'y développer.

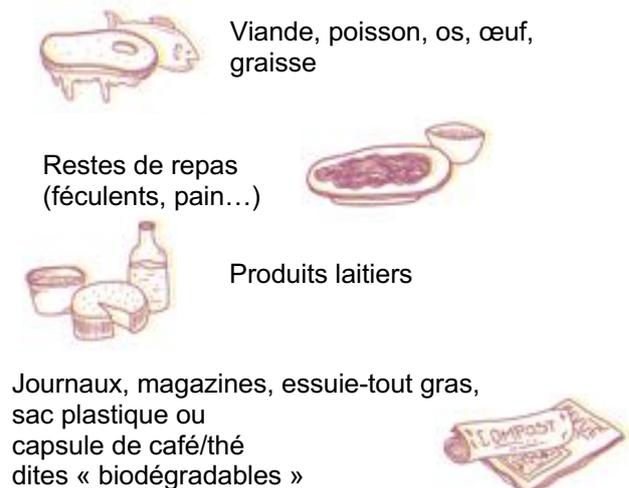
Avant de les stocker dans votre bio-seau, prédecoupez systématiquement vos biodéchets en petits morceaux de 4-5 cm maximum, pour qu'ils soient facilement décomposables.

Pensez toujours à retirer préalablement les éventuelles étiquettes, élastiques, et tout autre déchet non biodégradable. Selon les territoires, les déchets acceptés/non acceptés varient. Pour garantir l'absence de nuisances (odeurs, moucheron, rats...), les préconisations sont les suivantes :

Déchets compostables acceptés dans les composteurs collectifs urbains



Déchets compostables non acceptés dans les composteurs collectifs urbains



En suivant l'ensemble de ces étapes et conseils, vous offrez à vos voisins une solution clé en main, pour diminuer leurs déchets, valoriser leurs déchets de cuisine. Sans risque pour le voisinage. Autant de gestes favorables à la protection de nos ressources et de l'environnement ! Votre projet devient ainsi un projet collectif, durable et écologique !